

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Novembre 1875.

Chronique générale.

Il n'est bruit dans les journaux soi-disant bien informés que des pourparlers qui, depuis deux jours, auraient lieu entre les bureaux des divers groupes de la Chambre. Or, la plus grande partie des députés n'étaient pas encore à Versailles.

On n'a donc, d'aucun côté, rien pu stipuler en leur nom. La seule chose qui paraît certaine, c'est que M. Buffet demanderait de suite la mise à l'ordre du jour de la loi électorale, et c'est alors que se décidera l'attitude des divers groupes de la Chambre.

En fait d'informations, la plus aventurée paraît être celle d'un journal du matin, qui parle d'une lettre écrite par le duc d'Aumale, pour conseiller à ses amis une alliance avec les gauches. Nous doutons que le duc d'Aumale ait pu donner ce conseil. A coup sûr, il ne l'a pas écrit.

Le bruit court qu'un assez grand nombre de membres de l'extrême droite, — quarante, dit-on, — seraient résolus de s'abstenir dans la question du scrutin. Ils ne voudraient ni voter pour le scrutin d'arrondissement, qui est contraire à leurs intérêts, ni voter pour le scrutin de liste, parce que la gauche le soutient. On ajoute qu'un manifeste du comte de Chambord, que doit publier l'Union, ne serait pas étranger à cette résolution. Ce document, sans se prononcer pour une forme quelconque de scrutin, engagerait les légitimistes à ne rien faire qui soit de nature à consolider la forme actuelle du gouvernement.

Une correspondance parisienne du Times, soigneusement relevée par la Liberté, prétend qu'en cas d'échec du scrutin d'arrondissement, un cabinet extra-parlementaire succéderait à celui du 12 mars et consulterait la nation par voie plébiscitaire, pour lui demander de ratifier la Constitution du 25 février et la loi du 24 novembre, qui proroge jusqu'en 1880 les pouvoirs du maréchal-président de la République.

Nous avons à peine besoin de faire ressortir ce qu'il y a d'étrange dans cette assertion, dit l'Opinion nationale. Il est d'abord d'une politique suspecte de soulever une question d'essence gouvernementale à propos d'une simple crise ministérielle. Et ensuite, est-ce qu'il est besoin d'un plébiscite ou de toute autre manifestation électorale pour ratifier la Constitution du 25 février et les pouvoirs du Président, que personne ne met et n'a le droit de mettre en discussion ?

Aussi, la fantaisie du correspondant parisien du Times ne saurait-elle être considérée que comme un ballon d'essai, lancé par des gens qui s'attachent à mettre autant qu'ils le peuvent du désordre dans les idées, en attendant mieux, — nous avons nommé les bonapartistes.

D'après la correspondance Saint-Chéron, la coalition des gauches paraît vouloir brusquer un dénouement, voilà pourquoi elle ajournerait l'interpellation sur la politique générale du gouvernement et se déciderait à aborder sans retard la seconde lecture de la loi électorale, afin de hâter la dissolution et l'époque des élections générales.

Il est bruit d'un coup de théâtre qui se produirait à l'Assemblée aussitôt après le vote de la loi électorale. On en parle vaguement dans le monde politique, sans bien savoir en quoi il consisterait.

D'après une opinion qui ne paraît pas invraisemblable, ce coup de théâtre serait une proposition de dissolution à bref délai, qu'appuierait le gouvernement et qui limiterait l'ordre du jour (une fois la loi électorale

votée) à la nomination des 75 sénateurs inamovibles.

Les considérants exposeraient que la Chambre ayant fait son testament par la loi électorale, n'a plus qu'à se séparer ; que toutes les questions non résolues sont purement législatives et peuvent, par suite, être aussi bien tranchées par les Assemblées futures.

On croit que tous les groupes conservateurs voteraient, cette fois, la dissolution, d'abord parce qu'ils auraient obtenu le scrutin d'arrondissement, ensuite, parce qu'en se montrant partisans d'un départ rapproché, ils bénéficieraient de leur condescendance à un vœu de l'opinion, que les radicaux ne cessent d'exploiter à leur seul profit. Le travail fait entre le ministère et les préfetures sur les chances qu'offrent à chaque opinion les divers modes de scrutin est, comme il a été dit, un simple travail de renseignements.

Ces renseignements sont vraiment fort nombreux, très-précis, mais il est douteux qu'ils soient aussi exacts.

En voici un simple aperçu :

Un premier groupe, comprenant environ un tiers des départements, atteindrait presque irrévocablement au radicalisme. Dans les deux autres tiers, les radicaux seraient en minorité, quel que fût le mode de scrutin adopté. Toutefois, le scrutin de liste atténuerait leur défaite dans une certaine mesure.

Sur les 86 départements, quel que soit encore le mode adopté, les bonapartistes se prétendent assurés de la majorité dans 40, et d'une minorité importante dans 20 ; où ils seraient battus complètement, ce serait uniquement par les radicaux dans le tiers indiqué plus haut comme sacrifié.

Enfin, les bonapartistes affirment que les radicaux possèdent des renseignements absolument conformes aux leurs. Vous comprenez que tous ces renseignements ont besoin d'être accueillis sous grand bénéfice d'inventaire.

Voici en quels termes parle l'Univers de la lettre de M. Maillé, dont nous avons déjà parlé :

« M. Maillé, le député radical et muet, d'Angers, vient de m'envoyer une longue lettre à ses électeurs. Il leur rabote, sans les rafraîchir, un tas de rengaines en l'honneur de la République, dont il affirme que datera une ère nouvelle qui verra tomber, comme simples copeaux sous son établi, toutes les barrières amoncelées devant le progrès.

» Le secrétaire de M. Maillé aurait dû lui dire que l'on dresse des barrières, mais qu'on ne les amoncelé pas.

» Le député angevin ne se prononce ni pour ni contre les intransigeants. Il sait bien qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt. »

OUVERTURE DE LA CHAMBRE.

Versailles, 4 novembre.

L'Assemblée est au complet. M. Thiers est présent. On se préoccupe dans les cercles diplomatiques des incidents de cette session. Le prince de Hohenlohe, qui devait revenir à la fin du mois, est revenu.

La séance est ouverte à deux heures 40 minutes. M. d'Audiffret-Pasquier préside.

Le général Changarnier monte à la tribune. (Sensation. — Parlez !) Le général Changarnier fait une rectification au procès-verbal. Le général, absent, regrette de n'avoir pu voter la pension au petit-fils du maréchal Bugeaud.

Le président annonce les prières publiques. On procède au tirage au sort des bureaux.

On dit que M. Thiers est favorable à l'interpellation sur la politique intérieure, avant la discussion de la loi électorale. Le centre gauche semble fort inquiet.

On a prévu le cas d'une crise ministérielle. On assure qu'un nouveau cabinet est prêt. Dans quelques cercles on craint un cabinet de Broglie-Fourtou. Un ministère républicain n'est pas probable.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PAGE 113.

(Suite.)

Pendant que M^{me} Grandmaison, suffoquée par l'émotion, attendait, haletante, que la jeune copiste lui donnât l'explication de ces mots : « Je défends contre vous l'œuvre de mon père », celle-ci, se reprochant le mal qu'elle venait de causer à la pauvre femme qui fut sa bienfaitrice, disait en pleurant :

— Ah ! Madame, il faut que ce que je viens de vous apprendre soit bien vrai, et que ma douleur de vous l'avoir appris soit bien profonde, puisqu'il m'inspire un vœu impie. Oui, je voudrais, au prix d'un éternel remords, qu'il me fût encore possible de nier la découverte qui a rendu la raison à mon père.

— Il n'est plus fou ? s'écria M^{me} Grandmaison.

— Non, Madame, il ne l'est plus depuis qu'il a vu là, sur cette table, le manuscrit que j'avais emporté hier de chez vous. Il me disait : « C'est à moi, c'est mon bien, c'est mon idée. » Et moi qui

avais entendu ses cris de joie, moi qui voyais bien que son égarement avait cessé, je refusais de le croire ; je l'ai forcé de me prouver qu'il ne se trompait pas, et la preuve que je lui demandais, il me l'a donnée... Une page manquait au dernier cahier du manuscrit ; cette page, que votre mari n'a jamais connue, mon père l'avait conservée, elle est maintenant à sa place ; et, si le doute était possible, elle témoignerait devant la justice en faveur de mon père.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmura M^{me} Grandmaison en tombant accablée de douleur sur un siège ; mon mari en mourra, et sa dernière parole sera pour me maudire, parce que j'ai eu le malheur de me rappeler que tu existais et de t'introduire chez moi.

Sa voix se brisa dans un sanglot, et elle cacha son front dans ses mains.

Certes, M^{me} Grandmaison était une noble femme, incapable de satisfaire un désir ambitieux au prix d'un mensonge : aussi ce n'était pas au faux savant privé de son auréole que s'adressaient ses larmes, mais à l'excellent mari qui l'avait choisie malgré sa pauvreté. Depuis vingt ans elle avait vécu des illusions entretenues dans son esprit par l'orgueil de Saturnin Grandmaison. Elle avait gardé, comme un devoir, l'espérance de voir rayonner le nom de son mari parmi ceux des princes de la science, et tout à coup, sans préparation, elle apprenait que

sa gloire eût été usurpée et que la vanité lui tenait lieu de génie. Une autre femme eût sans doute senti son cœur se révolter, et la haute estime faire place au profond mépris pour cet usurpateur de réputation, ce spoliateur des idées d'autrui ; elle ne se souvint que du passé qui la liait à l'homme généreux qui fut le sauveur de son père et qui était lui-même le père de son enfant. La confiante admiration qu'elle avait pour le génie n'entraîna pas en tombant la reconnaissance qu'elle devait à l'impénétrable bonté de l'homme qui avait fait son bonheur. Elle ne comprit qu'une chose, c'est que la certitude de voir le mensonge dévoilé et son rêve évanoui pourrait tuer M. Grandmaison, et que son devoir, à elle, était de le sauver à tout prix.

Elle écarta ses mains de son visage où ruisselaient les larmes, et elle dit à Valentine :

— Souviens-toi que je t'ai aimée toute petite, que mes soins ont calmé le désespoir de ta mère ; que je vous ai protégées toutes deux... Je ne te dis pas cela pour m'en faire un mérite ; j'obéissais à l'impulsion de mon cœur ; le tien doit t'ordonner de me venir en aide pour conserver les jours de mon mari.

— Je vous l'ai dit, Madame, je n'ai rien oublié de tout ce que je vous dois ; je suis prête, pour vous, à faire tous les sacrifices, excepté celui du manuscrit de mon père.

— Non, je comprends, tu ne peux me le rendre

à présent que ton père l'a revu ; mais, ajouta-t-elle comme frappée d'une inspiration, tu peux me le prêter, ne fût-ce que pour un jour ?

Puis en développant son idée à mesure qu'elle la concevait, M^{me} Grandmaison continua :

— Si, à ton tour, tu me confies ce manuscrit, mon mari en le revoyant sera complètement rassuré ; puis, sous prétexte de l'adresser à l'Académie, je te le remettrai. Si l'épreuve que le cher malade a subie hier a réellement commencé sa guérison, il me sera facile de lui faire croire que son mémoire a été égaré ou perdu avant d'avoir pu être soumis à un examen qu'on peut, m'a-t-on dit, faire attendre plusieurs années... Si, au contraire, mon malheur veut qu'il succombe à une rechute, il mourra tranquille sur l'avenir de l'œuvre à laquelle il voulait attacher son nom, et comptera jusqu'à la fin, pour sa tombe, sur des couronnes que notre respect seul y déposera.

Malgré les chaleureuses instances dont M^{me} Grandmaison accompagnait la confiance de son projet, Valentine hésitait encore à lui livrer, même seulement pour un jour, le manuscrit de son père.

A bout de prières, la suppliante trouva un mot qui vainquit la résistance de la jeune fille.

— Ce que j'espère de toi, je te le demande au nom de ta mère.

— Attendez-moi, reprit Valentine. Et elle courut vers la chambre de son père. En passant de-

M. Pascal Duprat vient de déclarer qu'il allait interpellé M. Buffet et lui demander s'il avait l'intention de maintenir la loi des maires et l'état de siège pendant les élections.

M. de Lavergne était très-entouré dans la salle des Tombeaux. Ses adhérents semblent décidés à renverser M. Buffet.

Les groupes Bocher et de Clercq ne se sont pas réunis.

L'EXPLOSION DU MAGENTA.

Nouveaux détails.

La soute d'arrière contenait 20,000 kilogrammes de poudre ; il a été impossible d'y arriver. En essayant de le faire, le second a eu la main droite et le bras brûlés jusqu'au coude.

En rade, on s'empressa immédiatement de faire lever l'ancre aux navires qui se trouvaient autour du *Magenta*. On éloigna notamment le *Tarn*, qui était fort rapproché en ce moment du vaisseau-amiral, et qui avait ramené de Saïgon 454 passagers civils et militaires, dont 162 convalescents.

Il y a eu 430,000 fr. de valeurs perdues, ainsi que les effets des officiers et des matelots.

L'amiral Roze a dû descendre par une échelle de corde, la galerie où se trouvait son appartement ayant été envahie dès le début par les flammes.

Vers trois heures et demie, l'explosion eut lieu avec un horrible fracas. Les obus avaient probablement, en volant en éclats, ouvert de larges voies d'eau dans les flancs du *Magenta*. D'immenses flammes enveloppèrent le navire, et une gerbe de feu gigantesque resta longtemps visible au-dessus de la fournaise où le vaisseau-amiral vient de disparaître. On voit encore une portion de l'avant du vaisseau-amiral et sa cheminée haute de dix mètres.

Le feu de l'explosion a été aperçu à 52 milles en mer par la *Creuse*.

Deux tronçons en flammes sont venus briser la passerelle du *Tarn*, au pied du commandant, et deux embarcations du *Magenta* ont été détruites.

Les seules pertes sérieuses consistent dans l'artillerie du navire et dans la machine.

Le feu s'est déclaré dans une cave, sous l'appartement même de l'amiral, dans de la paille qui entourait des paniers de liqueurs. Lorsqu'on a vu la fumée s'échapper par le coqueron, on s'est mis à la recherche du foyer, et aussitôt que la porte en a été ouverte, la flamme s'est élancée en faisant sauter des barils d'alcool qui ont aussitôt propagé l'incendie. On suppose que dans la soirée un domestique aura par imprudence laissé tomber une allumette encore enflammée dans cette cave.

Après l'appel des hommes du *Magenta*, il y a certitude absolue que personne n'a péri.

Ce qui peut donner une idée de la violence et de l'instantanéité du feu, c'est que plusieurs officiers, surpris dans leurs chambres, n'ont pas pu monter sur le pont, et ont été obligés de sauter à la mer par leur sabord.

Au milieu de la nuit, l'amiral Penhoat, préfet maritime, s'est rendu en rade dans son canot.

— A-t-on noyé les poudres, a-t-il demandé en arrivant sur rade ?

— Non, amiral, la soute arrière n'a pu être noyée.

Sur cette réponse, et avec cette présence d'esprit et ce rare sang-froid dont il a donné tant de preuves dans sa batterie du fort Génois, à Sébastopol, l'amiral, reconnaissant que tout secours direct était aussi inutile que dangereux, a pris les dispositions nécessaires pour mettre le port à l'abri de toutes les éventualités d'incendie.

Dans ce but, les équipages de la flotte étaient prêts dans leur caserne, le 4^e de marine était sur pied au Mourillon, et 600 hommes du 64^e de ligne stationnaient sur le Champ-de-Bataille.

Heureusement, et malgré plusieurs commencements d'incendie, le calme de l'atmosphère a rendu ces précautions en grande partie inutiles.

Au moment où a eu lieu l'explosion du *Magenta*, les personnes réunies sur le port pour regarder l'incendie qui dévorait ce bâtiment ont éprouvé une telle commotion, que la plupart d'entre elles ont été renversées et jetées les unes sur les autres. C'était un véritable pêle-mêle. Partout on n'entendait que des cris. Heureusement que tout le monde en a été quitte pour la peur.

Dans les campagnes et sur les chemins qui avoisinent le Polygone, on rencontre à chaque pas des correspondances provenant du *Magenta*. Deux de ces correspondances, qui sont en parfait état de conservation, sont datées des 12 novembre et 31 décembre 1874.

Nous lisons dans une correspondance qu'à côté des incidents douloureux de cette catastrophe sont venus se placer quelques faits bizarres.

« C'est ainsi, dit la correspondance que nous citons, que des promeneurs, qui regardaient les rouges lueurs de l'incendie, ont été jetés à terre par la secousse, sans éprouver d'ailleurs aucun mal ; dans certaines maisons, des portes ont été soulevées et déposées contre un mur, à quelques mètres plus loin. Enfin, on trouve partout un désordre qui atteste la puissance de la destruction. »

Etranger.

ESPAGNE.

Le roi Charles VII, après avoir visité Orduna, a parcouru mercredi la ligne de Castille et est descendu à Valmaseda. Partout il a été très-acclamé.

Quesada n'avait recouvré à Orduna qu'une partie de la contribution et quelque bétail.

Le général carliste Perula continue d'occuper les positions conquises devant Lumbert, en attendant une nouvelle attaque des alphonsistes. Dans ce dernier engagement, les libéraux ont eu 4,500 hommes hors de combat.

Le gouvernement de Madrid, outre sa guerre contre les carlistes, a encore des craintes sérieuses du côté de l'Amérique. Les événements de Cuba sont plus menaçants que jamais ; et les Etats-Unis commencent à se plaindre d'atteintes portées à leurs intérêts. On parle d'armements maritimes projetés en vue d'une intervention.

L'Agence Havas nous communique les dépêches suivantes :

« New-York, le 1^{er} novembre.

» Le gouvernement a envoyé à M. Caleb Cushing, ministre des Etats-Unis à Madrid, des instructions et un Memorandum dont le contenu n'est pas encore connu. Néanmoins, les journaux publient une dépêche de Washington, d'après laquelle les instructions données à M. Caleb Cushing seraient inspirées par les vues du président Grant, lequel regarde l'indépendance de Cuba et l'émancipation des esclaves comme la solution certaine et nécessaire des difficultés existantes.

» Le président Grant espérait que l'Espagne aurait résolu spontanément ces questions. Le gouvernement des Etats-Unis ne peut pas prendre une décision sans un mûr examen, à moins que l'Espagne ou Cuba ne le forcent à la prendre subitement. Le gouvernement des Etats-Unis ne propose ni ne désire l'annexion de Cuba. Il désire au contraire sa constitution comme république indépendante. En attendant, le gouvernement américain suivra une politique expectante, avec des convictions bien arrêtées sur son devoir quand le moment d'agir arrivera. »

« Philadelphie, 1^{er} novembre.

» La note du gouvernement des Etats-Unis relative à la question de Cuba fut envoyée à M. Caleb Cushing en septembre dernier. Le retard de l'Espagne à répondre ayant causé de l'inquiétude à Washington, de grands préparatifs se font pour renforcer la marine américaine.

» Suivant des renseignements de Madrid, le gouvernement espagnol aurait ordonné, le 25 octobre, à cinq navires cuirassés et à dix frégates d'appareiller pour Cuba. »

D'autre part, le *Times* publie, en date de Philadelphie le 1^{er} novembre, la dépêche que voici :

« Le délai apporté par le cabinet espagnol à répondre à la note remise par M. Cushing, en septembre dernier, a mis en activité le cabinet de Washington ; aussi de vastes préparatifs se font-ils pour renforcer la marine. Huit corvettes de guerre sont en état d'armement complet dans les différents ports militaires. Dix navires blindés au moins, mouillés à League Island, sont prêts à appareiller, bien qu'ils n'aient pas été mis dans l'état de réparation voulue. Le département de la marine compte que la marine militaire sera suffisamment préparée pour la fin de l'année.

» Les informations reçues de Madrid, sous la date du 25 octobre, portent que l'Espagne, à cette date, avait ordonné l'armement de cinq navires blindés et de dix frégates, pour être envoyés immédiatement à

la station de Cuba. Cette nouvelle a produit une certaine sensation. De nombreux renforts arrivent à la Havane, et il se fait à New-York de grandes exportations de vivres pour le compte du gouvernement espagnol. »

A la veille des élections présidentielles, le président Grant aurait-il résolu de faire surgir la question de Cuba, afin de servir pour le succès de sa réélection qu'il en tout cas, l'on ne saurait méconnaître que les renseignements ci-dessus ont un vrai caractère de gravité.

ITALIE.

Nous avons dit il y a quelques jours que le quart d'heure de Rabelais avait commencé à sonner pour la comptabilité municipale milanaise, par la présentation de la note de la compagnie du gaz.

Il paraît que ce fait s'est répété aussi d'un autre côté. On dit que M. Minghetti demanderait à la Chambre une indemnité de 500 mille fr. pour la liste civile, dont la caisse souffre, à l'instar de toutes les caisses gouvernementales et municipales italiennes d'un vide chronique, que toutes les *giunte liquidatrice* ne sauraient combler.

ANGLETERRE.

La *Gazette d'Augsbourg* du 2 novembre publie le télégramme suivant de Vienne :

« Les grandes puissances discutent en ce moment très-sérieusement la nécessité et la forme éventuelle d'une garantie relative aux promesses de réforme de la Turquie. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

Liste des Officiers-Elèves (sous-lieutenants de cavalerie) sortant de Saint-Cyr et arrivés à Saumur pour suivre les cours de l'Ecole (1875-1876).

CUIRASSIERS. — MM. de Montalembert de Cers, du 1^{er} régiment ; — Ouizille, du 2^e ; — Vidal de Lauzun, du 3^e ; — Vigogne, du 4^e ; — de la Ruelle, du 5^e ; — Le Moine des Mares, du 6^e ; — Merlin de Maingoval, du 7^e ; — de Dampierre, du 8^e ; — de Bouillé, du 9^e ; — du Courthial de Lassuchette, du 10^e ; — Trouilhet, du 11^e ; — Hudebert, du 12^e.

DRAGONS. — MM. Durand, du 1^{er} régiment ; — Trampi, du 2^e ; — Coindet, du 3^e ; — Cazalis, du 4^e ; — de Caumels, du 5^e ; — Coqueret, du 6^e ; — Grasset, du 7^e ; — Jourdière, du 8^e ; — de Charbonnières, du 9^e ; — Javel, du 10^e ; — Neyrand, du 11^e ; — Boucher de Montuel, du 12^e ; — Rossignol, du 13^e ; — de Tréville, du 14^e ; — Gillet, du 15^e ; — Nuteau, du 16^e ; — de Klopstein, du 17^e ; — Delavau, du 18^e ; — Gudin, du 19^e.

vant la porte de sortie, elle s'étonna de la trouver ouverte. « Je croyais bien l'avoir fermée », se dit-elle ; puis, sans y réfléchir davantage, elle continua son chemin. Arrivée à quelques pas de l'alcôve, elle s'arrêta saisie d'un tremblement, comme si elle allait commettre un crime ; mais le souvenir de sa mère que M^{me} Grandmaison avait invoqué fortifia son courage ; elle s'approcha du lit et demeura stupéfaite : Pierre Jousset n'était plus là. Elle souleva l'oreiller, le manuscrit avait disparu...

X. — LE PLAGIAIRE ET SA CONSCIENCE.

Peu de temps après l'événement qui venait, comme par miracle, de ranimer le paralytique et de rendre à son corps longtemps immobile les forces de la vie active, le docteur, que Catherine avait été chercher le soir même, seconda par un traitement intelligent l'heureux effet de la violente commotion. Il resta jusqu'au jour, étudiant avec une attention soutenue ce cas extraordinaire du retour spontané des facultés motrices. Le médecin, ordinairement peu communicatif, s'affranchit, cette fois, de sa réserve accoutumée, et dit en partant quelques paroles rassurantes. Ce fut seulement alors que M^{me} Grandmaison se décida à quitter son mari pour aller réclamer à Valentine le manuscrit que celle-ci avait emporté chez elle.

Dès que la servante se trouva seule avec le ma-

lade, elle s'installa dans le fauteuil que sa maîtresse venait de quitter ; à peine y était-elle assise, que sa fatigue durant la nuit passée alourdit ses paupières, et la fit insensiblement tomber de l'invincible somnolence dans le sommeil profond.

Saturnin Grandmaison, qui ne se sentait plus garotté par la paralysie, reposait paisiblement dans son lit, mais il ne dormait pas. Silencieux, bien qu'il ne fût plus affligé de mutisme, il suivait intuitivement les progrès du phénomène moral qui se produisait dans sa pensée, à mesure qu'il sentait l'amélioration physique se manifester davantage. Retournant vers le passé, il se rappela que la mort l'avait, deux fois, menacé sérieusement. Or, ce n'est jamais impunément que la main glacée de la mort se pose sur une créature humaine ; la sinistre sensation qui a fait frissonner notre épiderme à son contact, peut bien, quand la puissance vitale nous est rendue, s'effacer à la surface, mais elle laisse dans l'âme une impression ineffaçable.

Le plagiaire, qui avait en ce moment le sentiment de cette impression, se demanda : « Mais qu'est-ce donc que notre âme ? » Puis, de la terreur que nous inspire cet impénétrable mystère, il en arriva à ce mystère plus terrifiant encore : « Que deviendra mon âme quand elle sera devant Celui qui doit la juger ? »

Il s'interrogea, et, devant l'arrêt souverain,

il se jugea lui-même. Tout ce qu'on refuse obstinément d'écouter quand c'est de soi qu'on se parle, il faut bien se résigner à l'entendre quand c'est la conscience qui nous le dit. Voici ce que lui disait la sienne :

« L'incapacité devait te faire humble, l'aveuglement de la jalousie a fait de toi un misérable ambitieux ; afin de capter l'admiration des autres, tu t'es rendu indigne de leur estime ; faute de te bien connaître, on te cite comme un honnête homme ; mais qu'es-tu, en effet ? un hypocrite, un larron ! Voleur de renommée, spoliateur de gloire, tu prétends continuer le mensonge même au-delà de ta vie ! As-tu jamais fait une sérieuse démarche pour savoir qui tu dépouillais ? Et celui-là peut-être vit quelque part, obscur et besogneux ; peut-être, réduit à la mendicité, t'a-t-il tendu la main et tu te seras cru charitable en lui jetant une aumône. Et s'il est mort, si sa famille est plongée dans la misère, crois-tu qu'il ne soit pas de ton devoir de faire au moins une tentative pour lui rendre son héritage ? Cet héritage, tu ne lui as pas frauduleusement dérobé, il est vrai, c'est le hasard qui te l'a fait trouver ; mais c'est le hasard aussi qui nous fait ramasser sur notre chemin la bourse qu'un passant a perdue, et cependant, si celui qui l'a trouvée se l'approprie, l'opinion publique le réprovoque et la loi le condamne. Toi qui te juges, oserais-tu t'absoudre ? »

Ce raisonnement de sa conscience était à la fois pour le faux inventeur une épreuve et un châtiement ; il subit le châtiement et ne résista pas à l'épreuve. Il réfléchit longuement au moyen de tenter une restitution qui ne permit pas qu'on incriminât son passé, et qui pût même lui faire honneur dans l'avenir. Cette réserve lui était inspirée par un reste d'orgueil peut-être, mais surtout par le désir de ne laisser après lui que d'honorables souvenirs dans la mémoire de son fils. A force de chercher ce qui pouvait être le moins compromettant, il s'arrêta à l'idée de faire publier par les journaux une note rédigée de telle sorte qu'il fut possible d'y laisser supposer l'intention de rendre service à un inconnu. Cette résolution prise, il voulut la mettre à exécution avant le retour de sa femme.

(La fin au prochain numéro.)

CHASSEURS. — MM. Delabique-Villeneuve, du 2^e régiment; — de Carbonnel, du 3^e; — de Frémond, du 4^e; — Renaudeau d'Arc, du 5^e; — Stoffels, du 7^e; — Michel, du 8^e; — Forsonnel, du 10^e; — de la Pelle de Ligné, du 11^e; — Voisin, du 14^e; — Dezaunay, du 15^e; — de Saily, du 16^e; — Bourgeois, du 17^e; — de Lapoix de Frémenville, du 18^e; — Claret, du 19^e; — Petiet, du 20^e.

HUSSARDS. — MM. de Rouvroy de Saint-Simon, du 1^{er} régiment; — de Touchet, du 3^e; — Pinteville de Cernon, du 4^e; — Golléty, du 5^e; — de Barrès, du 7^e; — Grellet, du 9^e; — de Burosse, du 10^e; — Sabry de Monpolly, du 11^e; — de Broglie-Revel, du 12^e.

CHASSEURS D'AFRIQUE. — MM. Gombaud de Séville, du 1^{er} régiment; — des Réaulx, du 2^e; — de Lagonde, du 4^e.

SPAHIS. — MM. Gouyon de Beaufort, du 1^{er} régiment; — de Peyronny, du 2^e; — Bertran, du 3^e.

D'après cette liste, le nombre des sous-lieutenants de Saint-Cyr est de 61, qui, ajouté à celui des 75 lieutenants et sous-lieutenants dont nous avons donné il y a quelque temps l'état nominatif, forme un total de 136 officiers de toutes armes.

Demain, nous publierons la liste des 40 aides-vétérinaires stagiaires qui viennent également d'arriver à Saumur.

Mardi dernier, le sieur François Desquois, tailleur de pierres, demeurant au village de Montaigu, commune de Chemellier, arrondissement de Saumur, a été trouvé mourant sur le chemin des Caves-Perdriau, à 700 mètres de sa demeure.

La veille, Desquois s'était rendu au bourg de Coutures, où il avait fait de trop copieuses libations. Il aura voulu regagner son logement au milieu de la nuit et se sera couché à l'endroit où on l'a retrouvé. Lorsque ses voisins l'ont découvert, il donnait encore quelques signes de vie, et il a rendu le dernier soupir entre leurs bras sans pouvoir proférer une parole. Il a succombé à une congestion cérébrale.

François Desquois, âgé de 59 ans, était originaire de Saint-Symphorien, près Tours.

Mouvement du personnel primaire enseignant pour l'arrondissement de Saumur.

INSTITUTEURS.

M. Pé, Victor, instituteur communal à Saint-Georges-Châtelais, est nommé en la même qualité à Saint-Lambert-la-Polherie, en remplacement de M. Bouilly.

M. Leguet, René-Charles, instituteur communal à Saint-Cyr-en-Bourg, est nommé en la même qualité à Charcé (école nouvelle).

M. Lefèvre, Hippolyte, instituteur communal à Montilliers, est nommé en la même qualité à Varrains, en remplacement de M. Cesbron, Etienne, démissionnaire.

M. Sergent, Jules, maître-adjoint à Angers, est nommé instituteur communal à Montilliers, en remplacement de M. Lefèvre.

M. Florance, Jacques, instituteur communal à Querré, est nommé en la même qualité à Saint-Georges-Châtelais, en remplacement de M. Pé.

M. Portier, Joseph, maître-adjoint à Saumur, est nommé instituteur communal à Châtelais, en remplacement de M. Chassériau.

M. Jimbourg, Eugène-Auguste, maître-adjoint à Saumur, est nommé instituteur communal à Saint-Cyr-en-Bourg, en remplacement de M. Leguet.

M. Grosbois, Augustin, instituteur communal à Doué, est nommé en la même qualité à Bourgneuf, en remplacement de M. Chassériau.

INSTITUTRICES.

M^{me} Bougureau, Marie, sœur Saint-Alban, de la Congrégation de la Providence, de la Pommeraye, est nommée institutrice communale à Concourson, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Guichet, Henriette, sœur Saint-Sophronie, de la Congrégation de Saint-Charles, d'Angers, est nommée institutrice communale à Varennes-sous-Montsoreau, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Lenne, Flavie-Marie, sœur Sainte-Emilienne, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, de la Salle-de-Vihiers, est nommée institutrice communale à la Plaine, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Gourdon, Marie-Hortense, sœur

Sainte-Sidonie, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, de la Salle-de-Vihiers, est nommée institutrice communale à Cizay, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Ganier, Joséphine-Anne, sœur Saint-Sébastien, de la Congrégation de la Providence, de la Pommeraye, est nommée institutrice communale au Thourel, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Barbier, Estelle, sœur Saint-Valentin, de la Congrégation de Sainte-Anne, de Saumur, est nommée institutrice communale à Bagneux, en remplacement d'une sœur du même ordre.

M^{me} Mérand, Claire, sœur Marie-Saint-Romuald, de la Congrégation de Sainte-Marie, de Torfou, est nommée institutrice communale aux Cerqueux-sous-Passavant.

M^{me} Gauthier, Emérance, sœur Louise-Marie, de la Congrégation de Saint-Charles, d'Angers, est nommée directrice de la salle d'asile communale de Vihiers, en remplacement d'une sœur du même ordre.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.

UNE STATUE A ROBERT-LE-FORT.

Dans la séance du 7 août 1874, M. P. Belleuvre, secrétaire général de la Société, avait lu, sous le titre de : *Une sépulture*, un mémoire dans lequel, repassant la vie héroïque de Robert-le-Fort et les services rendus à l'Anjou par ce duc de France, dans sa lutte contre les Normands et les Bretons, autour de son marquisat de Seronnes (aujourd'hui Châteauneuf-sur-Sarthe), l'auteur concluait, au nom de la civilisation, de la morale et de la religion, à l'érection d'une statue sur la place de Châteauneuf, à la mémoire de ce chef de la dynastie des Capétiens, victime à Brissarthe de son dévouement à notre pays.

Cette motion, dont M. V. Godard-Faultrier avait pris dès 1833 l'initiative, rencontra les sympathies unanimes de l'assemblée, et la Société nomma immédiatement une commission composée de MM. V. Godard, d'Espinay, V. Pavie, Léon Cosnier, Romain Grille et Belleuvre pour l'examen de ce projet. Les préoccupations politiques de 1874 et des premiers mois de 1875 n'avaient pas permis de s'en occuper. Mais M. Belleuvre, ayant pensé que l'on pouvait y revenir, au milieu de la période d'apaisement que nous traversons, et encouragé d'ailleurs par le succès des statues de Mgr Angebault à Angers et de Jeanne de Laval aux Rosiers, demanda, dans la séance du 27 octobre dernier, que la commission voulût bien se réunir pour travailler, de concert avec lui, à l'exécution de cette œuvre patriotique.

Cette commission se réunit un de ces jours et fera connaître les résultats de sa délibération.

Tours. — Le service anniversaire de la mort de M^{sr} Félix-Pierre Fruchaud, archevêque de Tours, sera célébré mardi 9 novembre, à neuf heures du matin, dans l'église Métropolitaine.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Nous apprenons que le général Mendiri, l'un des plus habiles défenseurs de la cause carliste, vient d'être interné à Tours.

Sollicité à Bayonne, au nom du gouvernement de Madrid, d'entrer en Espagne s'il jurait de ne plus porter les armes contre don Alphonse, M. le général Mendiri a préféré la terre de l'exil plutôt que d'abjurer sa foi politique.

A quelque parti qu'on appartienne, on ne peut qu'honorer ce caractère.

LAVAL. — M^{sr} de Laval vient d'adresser la lettre suivante aux doyens et curés de son diocèse :

« Messieurs,

» M. le ministre des cultes m'a transmis, comme à tous les évêques de France, le décret qu'il a reçu de Rome, en réponse à la supplique qu'il avait été chargé, par le gouvernement dont il fait partie, d'adresser au Saint-Siège.

» Je vous en envoie une copie exacte. Vous l'observerez jusqu'à décision contraire, si les circonstances rendaient un changement nécessaire. Ce texte sera donc obligatoire, à partir du dimanche 7 novembre, 25^e après la Pentecôte. On chantera avant la fin de la grand'messe deux fois le verset : *Domine, salvam fac Rempublicam et exaudi nos in die, quâ invocaverimus te.*

(Suit le texte du décret pontifical.)

» Ne vous effrayez pas trop, messieurs, de ce mot *Rempublicam*. La République peut être sage et honnête et n'employer pour son gouvernement que des âmes honnêtes et dignes. Il dépend des honnêtes gens et des chrétiens de ne se donner que des représentants fermement résolus à ne soutenir que le bien et à résister de toutes leurs forces au mal.

» Je vous supplie et je vous conjure, mes chers frères, de vous rendre tous, sans exception, aux élections, quand elles seront résolues, et de demander humblement des lumières à Dieu pour les choix à faire. Soyez tous bien convaincus que le bonheur ou le malheur de la France en dépendront très-certainement. Le résultat final de cette grande lutte, s'il n'est pas pour Dieu, sera infailliblement pour ces aveugles et funestes ennemis de tout bien, pour ceux qui ne veulent plus de Dieu, qui le repoussent et l'insultent, en se promettant ouvertement de chasser tous ses prêtres, de fermer toutes ses églises, d'abolir son culte.

» Mon Dieu, mon Dieu, prenez pitié de nous, sauvez-nous des méchants et ouvrez les yeux des aveugles qui ne savent ou ne veulent plus comprendre.

» † CASIMIR-ALEXIS-JOSEPH, Evêque de Laval.

» Quant aux prières demandées par l'Assemblée, vous les chanterez, messieurs les curés, le dimanche 7 novembre, à la fin des vêpres, immédiatement avant la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

» Voici les prières qui se feront dans toutes les églises du diocèse :

» Après l'exposition du Très-Saint-Sacrement, *Ave verum; Veni Creator; Ave maris stella; Tantum ergo*, précédé du *Parce Domine*, trois fois répété.

» Dieu sauve la France et vous bénisse tous.

» † CASIMIR, év. de Laval. »

Faits divers.

Un horrible accident vient de plonger dans le deuil la famille de M. le baron de Lépée Marcieu, frère du préfet de Saint-Etienne, assassiné. Les deux fils de M. de Lépée, âgés l'un de 14 ans, l'autre de 16, s'amusaient à tirer quelques oiseaux dans le parc du château de Castelnaud (Orne), quand l'arme dont se servait l'aîné des deux frères partit inopinément, quelques broussailles ayant appuyé sur le chien, et frappa dans la région du cœur le plus jeune des deux frères, qui ne tarda pas à expirer.

Le *Fremdenblatt*, de Vienne, raconte une histoire singulière dont il garantit l'authenticité. Le crâne de Mozart, dont la tombe n'a pu être encore découverte, serait en la possession du conseiller aulique et professeur Hyrtl, à Vienne, qui le conserverait sous un globe comme un trésor précieux. Il tiendrait cette relique de son frère, qui l'aurait regue d'un fossoyeur du cimetière de Saint-Marx.

Ce fossoyeur, passionné pour la musique du grand musicien, racontait qu'un jour un convoi modeste apporta au cimetière de Saint-Marx le corps de Mozart, qui fut enterré dans la fosse commune, le troisième de la première couche en partant d'en bas.

Lorsque, selon l'usage, au bout de quelques années, les tombes furent ouvertes, il prit le crâne du grand homme et le garda précieusement, jusqu'au jour où il en fit don au frère du possesseur actuel.

POÉSIE INDUSTRIELLE.

Une indiscretion nous permet de mettre sous les yeux de nos lecteurs un couplet qui sera chanté, au mois de janvier, dans l'une des principales revues de l'hiver à Paris :

Partez, fuyardes hirondelles,
Partez aussi, feuilles des bois !
Charmes éphémères des belles,
Partez ! Partez, jours, partez, mois !
(Avec énergie.)
Nous seules, nous ne partons pas !
Ceci est un chœur d'allumettes.

Dernières Nouvelles.

La réunion du centre gauche a entendu l'exposé des négociations avec les autres

groupes de gauche. MM. de Tillancourt, Picart, Scherer, Ricart, Favre, Rampon, ont parlé. Il a été décidé de faire de la question de cabinet une question personnelle à M. Buffet.

Le centre gauche a ensuite décidé de faire de la question de cabinet une question distincte et de la séparer complètement de la question constitutionnelle.

Enfin, le centre gauche accepte la priorité de la loi électorale et accepte la question telle que M. Buffet l'a posée. Il va s'entendre avec les bureaux de la gauche réunis maintenant.

La droite modérée a décidé de s'entendre avec les groupes conservateurs pour l'élection du bureau de l'Assemblée et s'est prononcée à l'unanimité pour le scrutin d'arrondissement.

Pour les articles non signés : P. GODÉ.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 8 novembre 1875, LA

FILLE DES CHIFFONNIERS

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Bourgeois et F. Dugué.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

LA PATRIE (35^e ANNÉE), rue du Croissant, 12, Paris, toujours rapidement et sûrement renseignée, donne en primes gratuites : LE THÉÂTRE D'ALEXANDRE DUMAS FILS, 4 magnifiques volumes in-18 contenant : *la Dame aux Camélias, Diane de Lys, le Demi-Monde, la Question d'Argent, le Fils naturel, un Père prodigue, l'Ami des Femmes, les Idées de M^{me} Aubray*, avec les célèbres préfaces dont l'éminent auteur dramatique a fait précéder ces pièces ; — LES MÉMOIRES DE M. GUIZOT, 8 vol. valant 60 fr. en librairie ; — L'UNIVERS ILLUSTRÉ, des PARTITIONS DE MUSIQUE ou des OUVRAGES à choisir dans la librairie Michel LÉVY.

La Patrie a commencé il y a quelques jours la publication d'un grand roman-feuilleton inédit : LES HAINES, dû à la collaboration de deux de nos meilleurs romanciers, MM. DE LYDEN et EMILE RICHEBOURG. — Les nouveaux abonnés recevront ce qui a paru de ce feuilleton.

La Patrie publiera ensuite LES MYSTÈRES DE PHILADELPHIE.

Ces deux grands Romans paraissent appelés à un immense succès. — 16 fr. par trimestre.

EMPIRE D'AUTRICHE

Société Impériale et Royale privilégiée du Chemin de fer Autrichien Prince Rodolphe.

CAPITAL SOCIAL ENTièrement VERSÉ : 138,964,500 francs.

ÉMISSION de 126,100 obligations de 500 fr.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN.

Intérêt annuel : 25 fr., nets de tout impôt, payables en Or par semestre, les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre, à Paris, Vienne, Londres, etc. Remboursement au pair, en Or, en 90 ans, par tirages annuels à partir du 1^{er} Octobre 1878.

Prix d'émission : 430 francs (Jouissance du 1^{er} octobre 1875)

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 50 en souscrivant.....	Fr. 50 »
50 à la répartition.....	50 »
100 du 1 ^{er} au 10 décembre 1875..	100 »
100 du 5 au 10 janvier 1876.....	100 »
130 du 5 au 10 février 1876 (moins le coupon d'avril de 12 fr. 50).	117 50
Fr. 430 soit net à verser.....	417 50

Les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de 4 0/0 l'an, leurs versements; en se libérant entièrement à la répartition, ils n'auront à payer qu'une somme nette de 416 fr. par Obligation, jouissance 1^{er} avril 1876.

L'INTÉRÊT DE 25 FR. REPRÉSENTE ENVIRON 6 0/0. Il sera délivré aux souscripteurs, lors du paiement du second terme, des titres provisoires qui seront, après libération, et à partir du 1^{er} avril 1876, échangés contre des obligations définitives.

Dès la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour l'admission à la cote officielle de Paris. La cote de Vienne est acquise dès aujourd'hui.

GARANTIES. Ces obligations, émises pour la construction d'une nouvelle ligne de 184 kil., offrent les garanties suivantes :

1° Garantie par l'Etat Autrichien, à partir de la mise en exploitation de la nouvelle ligne, d'un revenu net de 7,619 fr. argent, soit 19,000 francs environ par kilomètre;
 2° Inscription de 1° hypothèque sur le nouveau réseau et de 2° hypothèque sur l'ancien.
 3° La garantie affectée à l'ancien réseau de 5,765,000 fr., soit 14,300,000 francs environ. Le service des anciennes obligations ne nécessitant environ que 7,300,000 fr., une somme de 7 millions environ vient donc garantir, par priorité, le service des nouvelles obligations auquel il est déjà pourvu pour leur garantie spéciale.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages sont payables à Paris :
 A la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, et à Vienne, au siège de la C^{ie}, etc.
 Les tirages annuels auront lieu à Vienne, au siège de la C^{ie}, devant un notaire. La C^{ie} se réserve le droit d'anticiper, à toute époque, le remboursement des obligations au pair de 500 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Mercredi 10 et Jeudi 11 Novembre 1875

A PARIS : à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier; et CHEZ LES CORRESPONDANTS DE LA SOCIÉTÉ en France et à l'étranger, et à VIENNE.

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la répartition se fera proportionnellement.

Un intérêt de 6 O/O sera dû sur les versements en retard, à partir du 1^{er} jour de l'échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchus 15 jours après avis au Journal officiel.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :
REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, piétées, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, laidesses, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, par d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurser, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le

docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 80,416.
 M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin, le 8 avril 1872 :
 « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation et la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry »

« L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a immédiatement arrêté les vomissements et complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise en 50 fois son prix en médecine. En vente : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En loîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses,

7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Et voir centre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 francs. — L'agent à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, chez M. d'Orléans; M. BESSEN, successeur de M. Texier, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSEAU, maçons et épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris.
 Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (529)

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
 Départs de Saumur pour Poitiers
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 30 — — — — —
 1 — 40 — — — — —
 7 — 40 — — — — — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur :
 6 heures 30 minutes du matin.
 10 — 30 — — — — —
 12 — 30 — — — — — du soir.
 6 — 40 — — — — —
 Tous ces trains sont omnibus.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	80	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	717	50	2
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	10	»	Crédit mobilier.	196	25	2	Crédit mobilier esp., j. juillet.	730	»	17
5 % jouiss. novembre.	103	75	»	Crédit foncier d'Autriche.	512	50	»	Société autrichienne, j. janv.	620	»	5
Obligations du Trésor, t. payé.	475	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	228	»	»	Est, jouissance nov.	580	»	»	Orléans.	316	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	480	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	975	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	311	»	»
— 1865, 4 %	495	»	»	Midi, jouissance juillet.	700	»	»	Est.	313	»	»
— 1869, 3 %	346	»	»	Nord, jouissance juillet.	1185	»	»	Nord.	320	»	»
— 1871, 3 %	321	25	»	Orléans, jouissance octobre.	970	»	»	Ouest.	311	»	»
— 1875, 4 %	462	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	610	»	»	Midi.	310	»	»
Banque de France, j. juillet.	3850	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1037	50	2	Deux-Charentes.	293	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	598	75	3	Compagnie parisienne du Gaz.	25	»	»	Vendée.	233	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Société immobilière, j. janv.	337	50	»	Canal de Suez.	512	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	337	50	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	907	50	2								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875).
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).
 9 — 1 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — — — — express.
 7 — 23 — — — — — omnibus.
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 30 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — — omnibus.
 10 — 28 — — — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 11.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION.
 Qui aura lieu le dimanche 14 novembre 1875, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Dampierre.
 Par le ministère de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

LES IMMEUBLES
 Ci-après désignés,
 Dépendant de la succession de M. DE TIENÉ, situés commune de Dampierre.

1^{er} LOT.
 Le clos des Ruettes, renfermé de murs, contenant 9 ares 72 centiares, compris sous le n° 308, section D du plan cadastral, joignant du midi le grand chemin de Saint-Vincent et du couchant une ruelle.

2^e LOT.
 Trente-trois ares 69 centiares de vigne, situés en Gaugnier, compris sous le n° 283, section D du plan cadastral, joignant du midi le grand chemin de Saint-Vincent.

3^e LOT.
 Un morceau de vigne rouge, appelé Goumerais ou Bois-Foussayer, contenant 52 ares 20 centiares, compris sous le n° 447, section C, joignant au nord et au levant les chemins.

4^e LOT.
 Un morceau de vignes rouge et blanche, situé au lieu des Pavignolles, compris sous les n° 408 et 409, section C du plan cadastral, contenant 46 ares 59 centiares, joignant au levant le grand chemin de Fourneux, au midi MM. Chivert et Frébot, au nord Richardeau. Ce morceau pourra être divisé en deux lots, au gré des acquéreurs.

5^e LOT.
 Un morceau de vigne rouge, situé au même lieu, compris sous le n° 263, section C du plan cadastral, contenant environ 9 ares 50 centiares, joignant du midi Guéret et Beillard, du nord le sentier et du levant le grand chemin de Fourneux.

6^e LOT.
 Trente-deux ares 3 centiares de

vigne, à prendre dans la partie haute et le côté au midi, joignant Amand Gauchais, dans un plus grand morceau situé aux Fiefs-Garniers, compris sous les n° 84, 85, 87 et 91, section C du plan cadastral, joignant cette partie au midi Amand Gauchais, au couchant le grand chemin de Fourneux, au nord le 7^e lot et au levant le 9^e lot.

Ce lot, ainsi que les 7^e et 8^e lots, seront pris dans l'alignement du mur formant bache de M. de Fontenailles et seront délimités du 9^e lot par une borne plantée dans l'alignement de ce mur et à 3 mètres 40 centimètres de l'angle au levant du morceau d'Amand Gauchais, et seront exploités tous les trois par une ouverture pratiquée sur le chemin de Fourneux, étant observé que le 8^e lot aura droit à la porte commune avec M. de Fontenailles.

7^e LOT.
 Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans le même morceau et au milieu de la partie haute, joignant au midi le 6^e lot, au nord le 8^e lot et au levant M. de Fontenailles et le 9^e lot.

8^e LOT.
 Trente-deux ares 3 centiares de vigne, à prendre dans le même morceau, joignant au midi le 7^e lot, au couchant le grand chemin, au nord M. de Fontenailles et au levant le même.

9^e LOT.
 Vingt-neuf ares 5 centiares de vigne rouge, à prendre dans ledit morceau des Fiefs-Garniers, formant la partie basse, joignant au midi Luc Desbois, au couchant les 6^e et 7^e lots, au nord M. de Fontenailles et au levant le chemin.
 Ce lot est délimité par la ligne faisant le prolongement du mur de M. de Fontenailles, ainsi qu'il a été ci-dessus expliqué.

10^e LOT.
 Un morceau de vigne rouge, situé sur les Cuvés, commune de Dampierre, contenant 6 ares 90 centiares, compris sous le n° 632, section C, joignant des deux côtés Girard et Coutard, et d'un bout le chemin.

11^e LOT.
 Quatre ares 18 centiares de friche, situés en Goumerais, compris sous

le n° 548, section C, joignant d'un bout un sentier et d'un côté Besnier. S'adresser, pour tous renseignements, à M. MAURICEAU, huissier à Saumur. (518)

Etudes de M^e GUITTON, notaire à Nantes, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE LA TERRE DE BRETIGNOLLES
 Près Vihiers,
 Formant un ensemble de six métairies et deux borderies, d'une contenance totale de 220 hectares.
 Pour traiter, s'adresser auxdits notaires. (502)

A CÉDER DE SUITE
 Pour cause de santé,
UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE
 Bien achalandée et garnie de marchandises.
 Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire).
 S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
 Sise à Noyant, canton de Gennez,
 Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
 S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A VENDRE
UN FOUORE
 D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
 S'adresser au bureau du journal.

Communes de Brain-sur-Allonnes et de La Breille.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
 Les Maires des communes de Brain-sur-Allonnes et de La Breille préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes, le dimanche 7 novembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 1,035 mètres courants de terrassements. 1,202 f. 94
 2° 1,035 mètres courants d'empierrement 2,669 51
 3° Entretien de garantie 399 83
 4° Travaux d'art. 560 20
 Somme à valoir pour travaux imprévus. 167 52
 Total. 5,000 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la deuxième circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

ON DEMANDE DEUX EMPLOYÉS, dont l'un en mercerie et l'autre en épicerie, âgés de 25 à 30 ans. S'adresser au bureau du journal.

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande de suite un clerc capable de faire le courant d'une étude. (504)

COMMUNE DE BRÉZÉ.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
 CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET ÉCOLE

Le Maire de la commune de Brézé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brézé, le dimanche 7 novembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une maison d'école et d'une mairie.
 Les devis s'élèvent à la somme de 9,728 fr. 20 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Brézé, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

GODENÈCHE
 RESTAURATEUR
 Rue du Portail-Louis, Saumur.
 Informe les propriétaires qui prend en pension des chevaux à journée, à la semaine, au mois et l'année.
 Conditions avantageuses. (503)

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11 à Saumur.
 Saumur, imprimerie P. GODET.

L'EAU DE SUEZ VACCINE DE LA BOUCHE supprime instantanément LES MAUX DE DENTS Conservation, blancheur des Dents et pureté d'haleine. Lire la Brochure. BESSON, pharm. à Saumur. Certifié par l'imprimeur soussigné.